



La loi dite de « sécurité globale », une menace pour la liberté d'expression des associations antinucléaires et les autres.

Le mouvement écologiste et antinucléaire est depuis longtemps confronté à la répression policière et à l'acharnement judiciaire.

Assimilant les militants à des terroristes devant être fichés S, les pouvoirs politiques qui se sont succédé n'ont eu de cesse de réprimer les actions de contestation par la violence, le tout en absence de débat démocratique dans notre pays sur les choix énergétiques.

Résistances antinucléaires :

Depuis 1975 l'opposition aux centrales nucléaires s'est confrontée à la police, le slogan « Société nucléaire, société policière » est hélas toujours d'actualité.

En 1977 A Creys-Malville près de Lyon Vital Michalon est mort lors des confrontations avec la police lors des manifestations contre le surgénérateur nucléaire qui fut abandonné ensuite par Jospin. Pollué par la radioactivité, ce réacteur dangereux est en déconstruction pour un coût maximal après avoir très peu fonctionné.

En 1980, à Plogoff en Bretagne, une lutte historique et populaire contre un projet de centrale nucléaire s'est soldée par son abandon par François Mitterrand. Face aux forces de police, c'étaient « des pierres contre des fusils » selon le titre du film qui a suivi.

A Montabot dans la Manche 25 jeunes ont été blessés en juin 2012 à l'occasion d'un rassemblement contre la ligne THT Cotentin Maine. Traversant la Manche et condamnant de nombreuses fermes, cette ligne est destinée à acheminer l'électricité produite par l'EPR de Flamanville. Le conflit opposa de nombreux paysans et élus contre l'Etat au prix d'un harcèlement qui verra un maire démissionner de ses fonctions.

Outre Notre Dame des Landes, une lutte environnementale en opposition au barrage de Sivens a vu la mort de Rémi Fraisse lors d'un engagement absurde des forces armées. Même la gauche s'est révélée incapable de gérer un tel conflit avant l'abandon du projet.

A Bure, le projet d'enfouissement à 500 m sous terre des déchets nucléaires à vie longue au CIGEO a vu naître une contestation. Le laboratoire d'études de la faisabilité du projet est devenu un laboratoire de la répression des antinucléaires. Reporterre rapporte « que des dizaines de personnes ont été placées sur écoute, un millier de discussions retranscrites, plus de 85.000 conversations et messages

interceptés, plus de 16 ans de temps cumulé de surveillance téléphonique. L'information judiciaire ouverte en juillet 2017 est une machine démesurée de renseignement sur le mouvement antinucléaire de ce village de la Meuse, selon les documents qu'ont consultés Reporterre et Mediapart ». Selon Reporterre l'enquête pénale ouverte en juillet 2017 contre les opposants au projet d'enfouissement de déchets nucléaires Cigéo dans la Meuse, a coûté un million d'euros de frais de justice et de gendarmerie. Il faut y ajouter 700 millions environ de subventions pour les collectivités locales afin de favoriser l'acceptation du projet.

Durant cette enquête les militants mis en cause ont eu l'interdiction d'entrer en contact, de participer à des réunions, une véritable mise à l'isolement comme le montre Meybeck dans son illustration ci-dessus.

Et tandis que plusieurs études économiques et scientifiques montraient la fragilité du projet Cigéo, estimé à 35 milliards d'euros, une résistance populaire a repris vigueur dans la région. C'est cela que l'État a voulu casser avec des moyens que l'on ne mobilise nulle part ailleurs.

Avec cette répression policière et judiciaire démesurée, c'est en fait l'expression démocratique qui est empêchée, comme l'a montrée l'enquête approfondie menée par Marie Barbier, pour Reporterre, et Jade Lindgaard, pour Mediapart ¹.

Ce mois de janvier 2021 Libération révèle les « incertitudes » de l'Autorité environnementale sur ce projet. Les associations opposées au projet saluent un « avis explosif »...Le Gouvernement va-t-il s'entêter dans ce projet ?.

Au Tricastin des militants de Greenpeace attendent de passer en justice pour avoir voulu lancer l'alerte sur les réacteurs vieillissants et dangereux. L'État fait la sourde oreille.

40 ans de grand malentendu sur la question du nucléaire civil et militaire se sont donc installés en absence de débat démocratique dans notre pays. Cette situation nous vaut un retard phénoménal dans la transition énergétique mais aussi la situation de faillite d'EDF, d'AREVA et d'ORANO portés à bout de bras par les finances publiques. Le projet Hercule n'en est que l'illustration pour EDF.

Les décisions que l'ASN a prises au regard de l'EPR notamment sur sa cuve, ont validé la fuite en avant d'un chantier catastrophique avant que le Ministre de l'Industrie ne vienne à reconnaître ce fiasco qui perdure. Le tout dans un entêtement hors du commun au prix de 19 milliards d'euros et de la sécurité future des populations du Cotentin et au-delà.

Le nucléaire c'est un Etat dans l'Etat, les gouvernements ont toujours pris appui sur le Conseil d'État pour asseoir leurs choix et on le voit régulièrement en ce qui concerne l'EPR.

C'est ce même Conseil d'Etat qui vient d'« estimer que la loi sécurité globale ne porte pas une atteinte disproportionnée à la liberté d'opinion, de conscience et de religion ou à la liberté syndicale. »

¹ <https://reporterre.net/A-Bure-l-agence-des-dechets-nucleaires-se-paie-des-gendarmes>

Un Etat autoritaire ne ferait pas mieux.. Comment notre pays a-t-il pu en arriver là ?

A force de rivaliser avec les positions de l'extrême droite, le gouvernement est entré sur une voie sans issue au mépris des libertés publiques. La dérive engagée avec la loi dite de sécurité globale démontre jour après jour un projet inacceptable pour ceux qui ont placé la défense des droits de l'homme, du monde du travail et de l'environnement comme principes fondateurs du vivre ensemble.

En contact avec des militants des droits de l'homme de la région Cherbourgeoise, le CRILAN a pris sa place dans le Comité pour les libertés publiques de Cherbourg constitué dès 2018 au moment des violences policières contre les Gilets Jaunes.

A ce moment, le Collectif s'est rapproché des parlementaires au sujet des lois liberticides en préparation.

Au Crilan, nos contacts avec les militants de Bure nous ont amenés à accueillir une délégation à Cherbourg en février 2019 afin de rendre visible l'acharnement dont ils étaient victimes : militants interdits de se rencontrer, surveillés etc. Une soirée en présence de deux avocats caennais a permis de faire le lien entre la répression vécue à Montabot et celle vécue à Bure.

Avec la loi dite de « sécurité globale » nous savons qu'un nouveau pas serait franchi avec un gouvernement autoritaire rivalisant avec le Rassemblement National dans l'abjection totalitaire.

La loi d'urgence sanitaire liée à pandémie de Covid19 et son cortège de mesures sécuritaires ont fait entrer notre pays dans une réelle sidération. Des troubles psychologiques, des dépressions naissent du fait de la suspension des activités scolaires, universitaires, professionnelles et sociales habituelles qui favorisaient le lien social.

C'est ce moment que le gouvernement a choisi pour sortir un arsenal de mesures répressives contre les libertés publiques.

La loi dite de « sécurité globale » :

Déjà en 2008 le fameux fichier baptisé "**Edvige**", qui prévoyait notamment de recenser des personnes exerçantes ou ayant exercé un mandat politique, syndical ou économique, avait suscité un tel tollé qu'il a été retiré.

Avec la loi « **sécurité globale** » le gouvernement développe un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause les libertés fondamentales de toutes et tous. Il profite de l'état d'urgence sanitaire qui confie à l'Exécutif des pouvoirs exceptionnels pour faire passer des lois et promulguer des textes qui portent atteinte aux libertés et aux droits sociaux.

Cette loi crée un précédent dans l'histoire de notre pays. Elle représente un véritable tournant dans l'instauration d'une surveillance généralisée et dans l'atteinte à la liberté de la presse et la liberté d'observer.

Elle s'inscrit dans un continuum sécuritaire avec une succession de textes liberticides:

- ✓ Le Schéma national du maintien de l'ordre valide la stratégie du conflit et porte notamment atteinte à la liberté de la presse.
- ✓ Le projet de loi dite « confortant le respect des principes de la République » ou « séparatismes » s'en prend à la liberté d'association ; on pourra ainsi neutraliser les organisateurs avant même une manifestation sur la seule « intention » de manifester.
- ✓ Trois décrets du 2 décembre dernier, validés par le Conseil d'Etat, autorisent le fichage généralisé des personnes en fonction de leurs opinions, mais également de leur appartenance syndicale.
- ✓ Un amendement à la loi de programmation de la recherche criminalise le droit à manifester des étudiants qui heureusement vient d'être censuré par le Conseil d'Etat.

Les associations dans le viseur

Les décrets, publiés le 4 décembre après un avis favorable du Conseil d'État, autorisent policiers et gendarmes à faire mention des "**opinions politiques**", des "**convictions philosophiques et religieuses**", et de "**l'appartenance syndicale**" de leurs cibles, alors que les précédents textes se limitaient à recenser **des "activités"**. Identifiants, photos et commentaires postés sur les réseaux sociaux y seront aussi listés, tout comme les troubles psychologiques et psychiatriques "révélant une dangerosité particulière". Outre les personnes physiques, les "personnes morales", telles que les associations, sont également visées.

De la prévention des atteintes à la sécurité publique au délit d'opinion, il n'y a qu'un pas. Déjà le Gouvernement souhaitait se libérer des « corps intermédiaires » que constituent des syndicats et associations. Le projet gouvernemental s'inscrit désormais dans une surveillance de masse qui ne dit pas son nom et dont rêverait un gouvernement autoritaire s'il venait aux affaires.

Mais une loi peut en cacher une autre..

Pour un collectif d'associations et de chercheurs, **la loi Séparatismes**, « qui a pour objectif d'encadrer, contrôler et sanctionner davantage l'action associative, constitue une menace grave pour l'ensemble de leurs actions². Cette loi déstabiliserait l'ensemble des associations pourtant si essentielles face aux épreuves que nous traversons et pour notre démocratie ». Pour la défense des droits, ce projet de loi comporte : "des risques d'atteinte à la liberté d'expression".

A nous de résister solidairement !

CRILAN : Comité de réflexion, d'Information et de Lutte Antinucléaire

Site internet : www.crilan.fr et Facebook --- Contact : contact@crilan.fr
illustration Meybeck, avec l'autorisation de l'auteur

² https://www.liberation.fr/debats/2021/01/21/loi-separatisme-une-grave-atteinte-aux-libertes-associatives_1818075

Quand ils sont venus me chercher....

« Quand la police est venue chercher les communistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas communiste.

Quand ils ont enfermé les sociaux-démocrates, je n'ai rien dit, je n'étais pas social-démocrate.

Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste.

Quand ils sont venus chercher les anarchistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas anarchiste

Quand ils sont venus chercher les antinucléaires, je n'ai rien dit, je n'étais pas antinucléaire

Quand ils sont venus chercher les écologistes je n'ai rien dit, je n'étais pas écologiste

Quand ils sont venus chercher les avocats, je n'ai rien dit, je n'étais pas avocat

Quand ils sont venus chercher les militants des droits de l'homme, je n'ai rien dit, je n'étais pas militant

Quand ils sont venus chercher ceux qui aident les réfugiés, je n'ai rien dit, je n'aide pas les réfugiés

Quand ils sont venus chercher les homosexuels, je n'ai rien dit, je n'étais pas homosexuel

Quand ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester. »

Le texte ci-dessus est une adaptation de « **Quand ils sont venus me chercher** »... d'après le pasteur Martin Niemöller (1892–1984) sur la lâcheté des intellectuels allemands au moment de l'accession des nazis au pouvoir et des purges qui ont alors visé leurs ennemis, un groupe après l'autre. (Wikipédia)